

Miséricorde et politique

« Une Année Sainte extraordinaire pour vivre dans la vie de chaque jour la miséricorde que le Père répand sur nous depuis toujours. Au cours de ce Jubilé, laissons-nous surprendre par Dieu [...] L'Église ressent fortement l'urgence d'annoncer la miséricorde de Dieu. La vie de l'Église est authentique et crédible lorsque la miséricorde est l'objet d'une annonce convaincante. Elle sait que sa mission première, surtout à notre époque toute remplie de grandes espérances et de fortes contradictions, est de faire entrer tout un chacun dans le grand mystère de la miséricorde de Dieu, en contemplant le visage du Christ. » (**Misericordiae Vultus**, Bulle d'indiction du Jubilé extraordinaire de la Miséricorde, n° 25)

Je voudrais m'arrêter avec vous sur une des surprises de Dieu en cette année jubilaire, celle de nous faire découvrir ou redécouvrir l'engagement politique comme une œuvre de Miséricorde. Avouons que ce n'est pas si facile que cela de le percevoir en cette période de profonde évolution de la vie sociale, économique et politique de notre pays. Nos concitoyens, (et peut-être nous-mêmes !), avons souvent la dent dure à l'égard des hommes et des femmes qui investissent de leur temps et de leurs capacités dans un engagement politique. En cette année de la Miséricorde, ne nous faut-il pas retrouver la noblesse de l'engagement dans la vie de la cité ? A la veille d'échéances électorales importantes pour notre pays, ne faut-il pas raviver en nous et autour de nous, l'intérêt pour la gestion de notre vivre ensemble, dépassant une attitude d'indifférence pour la chose publique (la *res-publicae*) qui se révèle dans les impressionnants taux d'abstentions lors des différents scrutins. La question est simple : comment pouvons-nous nous laisser surprendre par la Parole de Dieu et la tradition sociale de l'Église qui aborde la question politique dans le champ de la Miséricorde à mettre en œuvre ?

Les raisons d'une Année jubilaire de la Miséricorde :

Commençons par retrouver les motivations qui ont conduit le pape François à décider l'ouverture d'une Année jubilaire de la Miséricorde. Elles sont de deux ordres :

a) La mise en œuvre du Concile Vatican II sous le signe de la Miséricorde.

Nous célébrons le 50^{ème} anniversaire de la clôture du Concile et la réception est loin d'être achevée ! Le pape François, avec cette Année du Jubilé, veut aider l'Église à dépasser résolument les dissensions internes qui naissent de la réception de Vatican II. Par-delà les tendances conservatrices et modernistes qui s'épuisent dans des querelles interminables sur ce que Vatican II a produit dans l'Église, le pape souhaite que nous retrouvions le souffle initial qui a porté le Concile, en nous engageant dans une relation avec le monde sous le

signe de la Miséricorde. Car c'était bien la Miséricorde qui déterminait, dans l'esprit du saint pape Jean XXIII, le nouveau rapport de l'Eglise au monde que Vatican II a voulu promouvoir. Son discours d'ouverture de la première session ne laisse aucun doute sur la finalité visée par le Concile qu'il a voulu réunir.

« Il arrive souvent que dans l'exercice quotidien de Notre ministère apostolique Nos oreilles soient offensées en apprenant ce que disent certains qui, bien qu'enflammés de zèle religieux, manquent de justesse de jugement et de pondération dans leur façon de voir les choses. Dans la situation actuelle de la société, ils ne voient que ruines et calamités; ils ont coutume de dire que notre époque a profondément empiré par rapport aux siècles passés; ils se conduisent comme si l'histoire, qui est maîtresse de vie, n'avait rien à leur apprendre et comme si du temps des Conciles d'autrefois tout était parfait en ce qui concerne la doctrine chrétienne, les mœurs et la juste liberté de l'Eglise. Il Nous semble nécessaire de dire Notre complet désaccord avec ces prophètes de malheur, qui annoncent toujours des catastrophes, comme si le monde était près de sa fin.

[...] Il est possible de voir avec suffisamment de clarté la tâche qui attend le Concile sur le plan doctrinal. Le XXI^e Concile œcuménique — qui bénéficiera de l'aide efficace et très appréciable d'experts en matière de science sacrée, de pastorale et de questions administratives — veut transmettre dans son intégrité, sans l'affaiblir ni l'altérer, la doctrine catholique qui, malgré les difficultés et les oppositions, est devenue comme le patrimoine commun des hommes. Certes, ce patrimoine ne plaît pas à tous, mais il est offert à tous les hommes de bonne volonté comme un riche trésor qui est à leur disposition. Cependant, ce précieux trésor nous ne devons pas seulement le garder comme si nous n'étions préoccupés que du passé, mais nous devons nous mettre joyeusement, sans crainte, au travail qu'exige notre époque, en poursuivant la route sur laquelle l'Eglise marche depuis près de vingt siècles.

[...] Dans la succession des temps, nous voyons les opinions incertaines des hommes s'exclure les unes les autres, et bien souvent à peine les erreurs sont-elles nées qu'elles s'évanouissent comme brume au soleil. L'Eglise n'a jamais cessé de s'opposer à ces erreurs. Elle les a même souvent condamnées, et très sévèrement. Mais aujourd'hui, l'Epouse du Christ préfère recourir au remède de la miséricorde, plutôt que de brandir les armes de la sévérité. Elle estime que, plutôt que de condamner, elle répond mieux aux besoins de notre époque en mettant davantage en valeur les richesses de sa doctrine.»

*(Gaudet mater ecclesia, discours du 11 octobre 1962)**

A Vatican II, nous découvrons une Eglise catholique résolument tournée vers le monde avec lequel elle entend engager le dialogue. La visée n'est pas celle d'une croisade à entreprendre, ni la recherche d'une hégémonie perdue. L'Eglise veut entrer en dialogue sur toutes les questions qui se posent à l'humanité pour les éclairer et leur offrir les perspectives ouvertes par la foi au Christ. L'Année de la Miséricorde participe de cette volonté et la ranime pour le XXI^{ème} siècle.

b) L'état actuel du monde

La situation du monde actuel rend urgente l'annonce de la Miséricorde divine pour permettre « de faire entrer tout un chacun dans le grand mystère de la miséricorde de Dieu ». Le Saint-Père parle souvent d'une « troisième guerre mondiale par morceaux » :

« La paix est le rêve de Dieu, c'est le projet de Dieu pour l'humanité, pour l'histoire, avec toute la création. Et c'est un projet qui rencontre toujours des oppositions de la part de l'homme et de la part du malin. En notre temps aussi, l'aspiration à la paix et l'engagement pour la construire s'affrontent par le fait qu'il y a dans le monde de nombreux conflits armés. C'est une sorte de troisième Guerre mondiale livrée par morceaux et, dans le contexte de la communication globale, on perçoit un climat de guerre. Ce climat, certains veulent le créer et l'attiser délibérément, en particulier ceux qui cherchent l'affrontement entre différentes cultures et civilisations, et aussi ceux qui spéculent sur les guerres pour vendre des armes et s'enrichir. Or la guerre signifie des enfants, des femmes et des personnes âgées dans les camps de réfugiés, mais aussi...des maisons, des rues, des usines détruites, et surtout beaucoup de vies brisées. » (Homélie du pape François à Sarajevo, le dimanche 7 juin 2015)

Pour le pape, la guerre s'explique par une mondialisation des injustices et des trafics, notamment trafics d'armes et trafics humains, où certains, par intérêt, tirent profit de cette violence. Elle n'est pas un fléau à traiter uniquement avec les parties en conflits. La paix souhaitée ne peut être l'affaire des seuls diplomates, mais l'affaire de tous dans l'édification d'une société mondiale qui repose sur d'autres valeurs. Trop souvent, l'homme disparaît derrière le primat du paradigme technocratique qui soumet l'économie aux lois de la finance et qui crée des situations inhumaines et, par-là, conflictuelles. Le pape fait le triste constat que le souci du bien commun laisse trop souvent place à une fragmentation des intérêts de chacun. Les refus de s'ouvrir et les crispations sur les intérêts particuliers nourrissent ce qu'il appelle encore, en une autre formule choc, « la mondialisation de l'indifférence ». Il l'avait utilisée lors de sa visite pastorale aux migrants de l'île de Lampedusa ; il en avait fait le thème de son message pour le Carême 2015 où il nous avertit :

« Quand nous allons bien et nous prenons nos aises, nous oublions sûrement de penser aux autres, nous ne nous intéressons plus à leurs problèmes, à leurs souffrances et aux injustices qu'ils subissent... alors notre cœur tombe dans l'indifférence : alors que je vais relativement bien et que tout me réussit, j'oublie ceux qui ne vont pas bien. Cette attitude égoïste, d'indifférence, a pris aujourd'hui une dimension mondiale, au point que nous pouvons parler d'une mondialisation de l'indifférence. Il s'agit d'un malaise que, comme chrétiens, nous devons affronter ».

Ces deux finalités visées par la proposition à l'Eglise universelle de vivre une Année de la Miséricorde, nous conduisent à nous interroger légitimement sur la mise en œuvre de la Miséricorde dans les réalités humaines et sociales. Chaque baptisé est bien sûr sollicité pour des œuvres de Miséricorde. Mais le politique reste déterminant pour faire vivre la Miséricorde dans la gestion des relations sociales et dans les structures des sociétés. C'est pourquoi l'Eglise catholique a toujours encouragé les chrétiens à s'investir en ce domaine. C'est dans cette perspective que je vous propose de nous interroger sur l'engagement politique comme une œuvre de Miséricorde, comme un lieu où se vit le rapport Eglise/société promu par les pères de Vatican II.

La dimension politique de la Miséricorde divine

La Miséricorde divine veut toucher le cœur des hommes. Mais elle ne s'y laisse jamais enfermée. Dans toute la tradition biblique, nous constatons que la Miséricorde de Dieu ne cesse de se révéler et d'opérer dans les réseaux de relations entre les hommes et les peuples, ainsi que dans les institutions qui régissent la vie sociale, économique et politique. Les nombreux appels à la conversion que lançaient les prophètes de la première Alliance s'accompagnaient toujours d'exigences touchant à la vie sociale et à l'organisation de la société selon des primats réaffirmés au nom de la foi au Dieu de Miséricorde : le soin des pauvres, les exigences de justice et de partage, les efforts pour la paix ...

Pour nous, chrétiens, le cœur de la révélation de la Miséricorde de Dieu est en Jésus Christ. Par ses enseignements et ses actions, il s'est inscrit en continuité avec la prédication des prophètes de la première Alliance. Par tout son être, ses comportements et ses paroles, Jésus manifeste la Miséricorde de Dieu pour ceux et celles qu'il rencontre, au hasard de son itinérance missionnaire. Elle prend d'abord la forme élémentaire de la compassion, sentiment spontané qui nous envahit lorsque nous sommes en présence de la souffrance et de la misère. La miséricorde dont Jésus a fait preuve est intrinsèquement humaine. Plusieurs fois, les évangiles nous parlent de Jésus qui est saisi de pitié, littéralement « **saisi aux entrailles** ». Le sentiment que Jésus éprouve est spontané et émotionnel. Il monte naturellement du cœur humain, au point d'ailleurs que, face à la souffrance et à la misère des autres, l'insensibilité et l'indifférence sont qualifiés d'inhumains.

Mais Jésus va plus loin que la seule compassion qui n'est d'ailleurs pas l'apanage des chrétiens. Le sentiment naturel laisse place chez Jésus à la **volonté de sollicitude**. Face à celui qui souffre, Jésus pose des signes qui deviennent autant de reflets de la Miséricorde divine dans sa situation de misère. Jésus opère des œuvres de Miséricorde. Cela signifie que la Miséricorde divine ne reste pas un sentiment du cœur, mais s'externalise dans des œuvres de miséricorde (corporelles et spirituelles). Ainsi, Jésus guérit, relève, rend courage, libère de l'emprise des forces du mal, pardonne le péché qui défigure l'humain et altère en lui son image de Dieu. En agissant ainsi, il manifeste sa volonté d'intégrer chacun en société, dans un réseau de relations humaines.

La Miséricorde mise en œuvre dans la mission du Christ se poursuit aujourd'hui encore par la vie et l'engagement des disciples que nous sommes. Par lui, dans une communion avec lui nourrie par l'écoute de la Parole, la prière et la fréquentation des sacrements, nous laissons la Miséricorde de Dieu nous atteindre et nous toucher. Ainsi, nous pouvons devenir une Eglise de la Miséricorde : accueillir la Miséricorde de Dieu qui prend souvent la forme du pardon, de la réconciliation et de la conversion ... pour la mettre en œuvre dans le monde afin de sortir les hommes de la misère matérielle, psychologique, morale ou spirituelle.

Jésus, durant sa mission terrestre, n'a pas guéri tous les lépreux ni rendu courage à tous les blessés de l'existence. La révélation de la Miséricorde de Dieu n'a pas pris la forme idéologique d'une annonce abstraite et hors-sol ! Elle ne s'est pas traduite par la mise en place d'une société idéale. Jésus en a témoigné de façon concrète et particulière. Car la Miséricorde de Dieu ne s'adresse pas à tous indifféremment, mais à celui qui est là, ici et maintenant, et qui est toujours rejoint dans la singularité de sa situation ou de sa condition.

Au gré de ses rencontres, Jésus a manifesté la Miséricorde de Dieu aux personnes qui s'adressaient à lui, qui se confiaient à lui ou imploraient son aide. La relation établie que Jésus nouait avec les gens rencontrés sur son chemin, leur faisait sentir qu'ils étaient considérés, pris en compte, aimés et appelés comme personne unique. La façon d'être de Jésus, sa manière de nouer la relation et d'entrer en dialogue ne transformaient pas les personnes en objet. Mais, considérées pour elles-mêmes, elles se découvraient rejointes dans ce qui était le vital de leur existence, dans leur cœur et dans leur dignité.

La Miséricorde Dieu que Jésus révèle, n'est pas systématisé dans un programme politique, ni dans une structure de gestion de la société. La Miséricorde s'accueille dans un cœur ouvert et disponible. Celui qui la reçoit et se laisse combler par elle, adapte un comportement ajusté à ce qui lui est offert par grâce. C'est d'un cœur ouvert à la grâce de Dieu que naissent les œuvres de Miséricorde !

Si les évangiles n'avaient retenu de Jésus que le prophète du Royaume et réduit sa mission à la propagation d'une sagesse, la Miséricorde annoncée et mise en œuvre au gré de ses rencontres, serait restée comme une annonce inopérante pour l'immense majorité des humains. Pour que la Miséricorde divine puisse atteindre toute l'humanité, il fallait que Jésus consente à aller jusqu'au bout de sa mission.

Par sa mort vécue comme sacrifice de sa vie livrée par amour, non seulement il rendra témoignage à la vérité de la Miséricorde du Père, mais il lui permettra d'assurer sa victoire définitive sur le mal et le péché qui défigurent l'humanité.

Par la Croix de Jésus, Dieu dénonce le péché qui défigure les hommes et les entraîne vers la violence et la mort. Mais l'acte d'amour de Son Fils qui se livre à la mort en Croix, **absorbe** le péché du monde pour l'enlever et en libérer l'humanité. Elle peut alors renaître à une vie réconciliée et harmonisée dans la paix et la justice. Cette vie offerte peut alors déterminer les formes d'une société où les murs de la haine sont tombés et où il est possible de donner visage à la fraternité annoncée par le Christ. Cela détermine la posture des chrétiens dans les sociétés où ils vivent.

La posture du chrétien dans la société

La réflexion sur la place et le rôle des disciples du Christ dans la société n'est pas récente. La question politique de la participation des chrétiens à la vie en société est déjà évoquée dans les textes du Nouveau Testament où Jésus est, par exemple, sommé de se prononcer sur l'impôt dû à César, où les communautés apostoliques doivent chercher un juste rapport avec les autorités. Dès la fin du 2^{ème} siècle, la question est abordée dans le texte célèbre de l'épître à Diognète, un auteur chrétien anonyme.

« Ils habitent les cités grecques et les cités barbares suivant le destin de chacun ; ils se conforment aux usages locaux pour les vêtements, la nourriture et le reste de l'existence, tout en manifestant les lois extraordinaires et vraiment paradoxales de leur manière de vivre. Ils résident chacun dans sa propre patrie, mais comme des étrangers domiciliés.

Ils sont dans la chair, mais ils ne vivent pas selon la chair. Ils passent leur vie sur la terre, mais ils sont citoyens du ciel. Ils obéissent aux lois établies, et leur manière de vivre est plus parfaite que les lois. » (Épître à Diognète)

Quelques mots de commentaires sur ce texte :

- La spécificité de la foi des disciples du Christ ne s'exprime pas dans des pratiques particulières, qu'elles soient vestimentaires, culinaires ou culturelles. La spécificité chrétienne se niche dans l'attitude morale à l'égard des lois de la société. Ces lois relevant de la coutume ou de leur établissement par une codification juridique. A deux reprises, le texte mentionne un dépassement des lois en vigueur dans la société, qualifié en termes de perfection ! Exprimée en termes plus modernes, cette attitude consiste à considérer que l'ordre de la loi n'épuise pas l'ordre moral. C'est un débat qui resurgit à toutes les époques : le rapport entre le légal et le moral. Dans l'épître à Diognète, il est clair que les chrétiens sont appelés à dépasser le seul niveau légal pour manifester par leur attitude et leur action, la tension vers un au-delà du juridique que nous pouvons qualifier par la mise en œuvre de la Miséricorde.
- Le texte laisse apparaître aussi un certain détachement, une distance à l'égard des affaires de la cité. Dès les débuts du christianisme, se profile une attitude caractéristique des disciples du Christ à l'égard des affaires de la société : la « réserve eschatologique » ou la « distance critique » ! Cela conduit les chrétiens à considérer qu'aucun système social ou économique ne peut prétendre assumer pleinement les exigences liées l'annonce du Royaume de Dieu.

Le Cardinal Walter Kasper le précise dans son ouvrage *La miséricorde Notion fondamentale de l'Évangile, Clé de la vie chrétienne* (2ème édition. Editions des Béatitudes. Avril 2015. Page 184) :

« Avec ces principes, l'Église ne peut ni ne veut établir un programme social concret ou une sorte de politique chrétienne à partir, par exemple, de l'évangile du Sermon sur la montagne. Le Concile Vatican II a condamné ce genre d'intégralisme, qui ressemble à un totalitarisme chrétien, ainsi que l'idée d'un état catholique, et a toujours défendu la légitime autonomie de la politique comme de tous les autres domaines de la culture. »

Dans cette ligne, la réflexion de l'Église sur les réalités sociales a constamment été marquée par le souci de fournir aux chrétiens investis dans des responsabilités au sein de la société, **un ressourcement moral et spirituel**. L'Église s'est toujours sentie concernée par la problématique du vivre ensemble social, par la façon dont les chrétiens participaient à la création et à l'animation de la communauté humaine dans laquelle ils vivaient. Cependant, au cours de son histoire, l'Église l'a longtemps fait essentiellement dans la perspective d'une animation spirituelle de la responsabilité économique, politique ou associative. Être un bon chef d'entreprise, un bon élu, un bon militant, dans la perspective d'une morale personnelle et, disons-le, individuelle.

Une étape décisive de la réflexion sur la présence et l'action des chrétiens dans la société a été franchie avec l'encyclique *Rerum novarum* en 1891. Ce texte du pape Léon XIII est

considéré comme le texte inaugural d'une nouvelle ère pour la pensée sociale de l'Eglise catholique. Elle entend désormais analyser aussi les problèmes posés à la société et réfléchir aux processus institutionnels susceptibles de les résoudre. Cette tendance s'est largement affirmée au cours du XX^{ème} siècle, notamment avec Jean XXIII autour de la question de la paix, avec Paul VI autour des questions du développement, avec Jean-Paul II autour des questions des Droits de l'homme et du respect de la dignité humaine dans le respect absolu de la vie, dans le domaine de la sexualité et de l'amour, dans le domaine du travail, de l'accueil des immigrés, de la solidarité ... Benoît XVI a poursuivi dans cette ligne, notamment avec son encyclique ***Caritas in veritate*** qu'il promulgue en pleine crise financière, en 2009. En ce moment de crise, le pape ne nie pas qu'il y a urgence, mais, dit-il, s'il y a urgence à prendre des mesures économiques, il y a urgence aussi dans la charité. « **L'économie a besoin d'éthique** », insiste-t-il fortement, en face de toutes les tentatives de réduction de l'économie à une science naturelle, à une pure pragmatique. La dimension principale de l'éthique socio-économique est la solidarité répète-t-il au fil de l'encyclique. Il nous faut le redécouvrir au cœur même de la gestion de la crise qui secoue notre monde.

Le pape François, réassumant les enseignements sociaux de ses prédécesseurs, mobilise les chrétiens et les hommes de bonne volonté dans une posture globale qu'il définit comme une **écologie intégrale**.

« Étant donné que tout est intimement lié, et que les problèmes actuels requièrent un regard qui tienne compte de tous les aspects de la crise mondiale, je propose à présent que nous nous arrêtions pour penser aux diverses composantes d'une écologie intégrale, qui a clairement des dimensions humaines et sociales. » (Laudato si' n° 137)

Nous voyons que l'Eglise, décidément, se situe bien sur le terrain du politique et encourage les chrétiens à s'engager en ce domaine. Le politique devient un lieu d'annonce de l'Evangile et de mise en œuvre des dynamiques du Règne de Dieu que Jésus est venu nous révéler.

A quelles conditions le politique peut-il devenir œuvre de Miséricorde ?

L'engagement des chrétiens dans la vie de la cité pour y faire vivre les dynamiques de l'Evangile est un appel lié à notre vocation de baptisés. Nous pouvons nous interroger maintenant sur les conditions à remplir pour l'engagement politique des chrétiens puisse être une œuvre de miséricorde.

➔ Servir le bien commun

Une première œuvre de Miséricorde dans le domaine du politique, sera le service du bien commun. C'est même ce qui est au cœur de l'engagement en politique : chercher, définir et promouvoir le bien commun.

Pour la pensée sociale de l'Eglise, le bien commun n'est pas l'intérêt général qui supposerait qu'on sacrifie le plus faible. Le bien commun est défini comme le bien du « **nous-tous** », « ***l'ensemble des conditions sociales permettant à la personne d'atteindre mieux et plus***

facilement son plein épanouissement » (Jean XXIII, encyclique *Mater et Magistra*, n° 65, 15 mai 1961). Ces conditions concernent des domaines aussi variés que l'eau, l'alimentation, le logement, le travail, l'éducation, l'environnement, les transports, les soins, la culture ... Cela participe de **l'écologie intégrale** !

« *Dans les conditions actuelles de la société mondiale, où il y a tant d'inégalités et où sont toujours plus nombreuses les personnes marginalisées, privées des droits humains fondamentaux, le principe du bien commun devient immédiatement comme conséquence logique et inéluctable, un appel à la solidarité et à une option préférentielle pour les plus pauvres. Cette option implique de tirer les conséquences de la destination commune des biens de la terre, mais, comme j'ai essayé de l'exprimer dans l'Exhortation apostolique *Evangelii gaudium*, elle exige de considérer avant tout l'immense dignité du pauvre à la lumière des convictions de foi les plus profondes. Il suffit de regarder la réalité pour comprendre que cette option est aujourd'hui une exigence éthique fondamentale pour la réalisation effective du bien commun.* » (Pape François, *Laudato si'*, n° 158)

Le service du bien commun réclame une autre manière d'aborder le temps dans le domaine politique. C'est encore le pape François qui le rappelle dans *Laudato si'* :

« *Le drame de l'"immédiateté" politique, soutenue aussi par des populations consuméristes, conduit à la nécessité de produire de la croissance à court terme. Répondant à des intérêts électoraux, les gouvernements ne prennent pas facilement le risque de mécontenter la population avec des mesures qui peuvent affecter le niveau de consommation ou mettre en péril des investissements étrangers. La myopie de la logique du pouvoir ralentit l'intégration de l'agenda environnemental aux vues larges, dans l'agenda public des gouvernements. On oublie ainsi que « le temps est supérieur à l'espace », que nous sommes toujours plus féconds quand nous nous préoccupons plus d'élaborer des processus que de nous emparer des espaces de pouvoir. La grandeur politique se révèle quand, dans les moments difficiles, on œuvre pour les grands principes et en pensant au bien commun à long terme. Il est très difficile pour le pouvoir politique d'assumer ce devoir dans un projet de Nation.* » (*Laudato si'*, n°178)

La recherche du bien commun doit s'accompagner dans le respect de la subsidiarité.

➤ Appliquer le principe de subsidiarité

La communauté politique est tenue de régler ses rapports vis-à-vis de la société civile selon le **principe de subsidiarité**. C'est nécessaire pour que la vie démocratique ne soit pas un vain mot et puisse prendre corps dans le tissu social. Ce principe clé de la pensée sociale de l'Église a été défini en 1931, dans l'encyclique de Pie XI en 1931 qui célébrait le 40^{ème} anniversaire de *Rerum novarum, Quadragesimo anno*. Il faut noter que ce principe de subsidiarité a beaucoup inspiré la construction de l'Union Européenne !

Le principe de subsidiarité consiste à laisser les personnes et les institutions au niveau local, exercer les responsabilités qui peuvent être les leurs. On peut aborder le principe de subsidiarité par son côté négatif : **on ne fait pas à la place de ...** Mais le principe de subsidiarité a une face positive, plus essentielle : **aider des personnes et des institutions à**

faire ce qu'elles doivent faire, en leur fournissant les moyens d'assumer leur responsabilité et notamment, en matière de formation. Sur ce point, il relève de la responsabilité de la communauté politique de veiller à l'information et à la formation des citoyens. Ce qui exclut toute approche démagogique qui flatte les gens dans leurs penchants naturels et dans la seule préoccupation d'eux-mêmes et de leurs intérêts. « **Pour que tous les citoyens soient en mesure de jouer leur rôle dans la vie de la communauté politique, on doit avoir un grand souci de l'éducation civique et politique** » (G.S n° 75, 6). En ce sens, il y a un réel intérêt à promouvoir les mouvements d'éducation populaire (scoutisme, JOC, les formations BAFA ...) Ce sont des écoles d'ouverture aux autres, d'analyse de l'environnement (contre la « *spiritualité du mirage* »), de la mise en place de projets collectifs pertinents, et de relecture. L'exercice de la subsidiarité dans le domaine politique fonde la démocratie participative et exige de former des citoyens. C'est le rôle pédagogique des responsables politiques qui ne peuvent réduire leur action à une simple chasse aux électeurs !

➤ **Faire vivre les partis politiques**

Il est souvent de bon ton de marquer quelque distance, voire même un peu de dédain à l'égard des partis politiques. On dit même qu'il faut se méfier d'une politique de partis. Même si cela a quelque chose de juste, il ne faut pas trop durcir le trait. La pensée sociale de l'Eglise nuance d'ailleurs ces propos entendus. Saint Jean-Paul II a valorisé l'engagement politique :

« Pour une animation chrétienne de l'ordre temporel, dans le sens que nous avons dit, qui est celui de servir la personne et la société, les fidèles laïcs ne peuvent absolument pas renoncer à la participation à la « politique », à savoir à l'action multiforme, économique, sociale, législative, administrative, culturelle, qui a pour but de promouvoir, organiquement et par les institutions, le bien commun [...] Cette participation peut prendre une grande diversité et complémentarité de formes, de niveaux, de tâches et de responsabilités. Les accusations d'arrivisme, d'idolâtrie du pouvoir, d'égoïsme et de corruption, qui bien souvent sont lancées contre les hommes du gouvernement, du parlement, de la classe dominante, des partis politiques, comme aussi l'opinion assez répandue que la politique est nécessairement un lieu de danger moral, tout cela ne justifie pas le moins du monde ni le scepticisme ni l'absentéisme des chrétiens pour la chose publique. » (Jean-Paul II, *Les fidèles laïcs* n° 42)

Les chrétiens qui s'investissent dans la communauté politique sont invités à vivre leur engagement en « *développant en eux le sens des responsabilités et du dévouement au bien commun* » (GS n° 75, 5), en cherchant à « *harmoniser l'autorité avec la liberté, l'initiative personnelle avec la solidarité et les exigences de tout le corps social, les avantages de l'unité avec les diversités fécondes. En ce qui concerne l'organisation des choses terrestres, qu'ils reconnaissent comme légitimes des manières de voir par ailleurs opposées entre elles et qu'ils respectent les citoyens qui, **en groupe**, défendent honnêtement leurs opinions.* »

Le Concile reconnaît la légitimité des partis politiques. Pour l'Eglise « *ils ont le devoir de promouvoir ce qui, à leur jugement, est exigé par le bien commun ; mais il ne leur est jamais permis de préférer à celui-ci leur intérêt propre.* » (G.S n° 75, 5)

Nous mesurons bien que, dans sa pensée sociale, l'Église va plus loin qu'une simple concession à l'existence des partis politiques divers. Elle les considère comme **nécessaires à l'analyse des réalités sociales**, pour définir des projets collectifs, toujours déterminés par la perception du bien commun. Le rôle des partis politiques est utile et nécessaire pour faire vivre la communauté politique. Ils permettent d'enrayer les risques de la trop grande personnalisation de la vie politique.

Cependant, ceux qui accèdent au pouvoir par le jeu démocratique des élections, doivent avoir conscience qu'ils ne peuvent pas simplement régenter la société à partir de leur seul programme politique qui s'appliquerait de façon mécanique. La noblesse du politique réside dans le fait qu'il reste constamment ouvert au dialogue avec l'ensemble de la société civile et se confronte à la pluralité des perceptions. Le Concile l'exprime de façon négative : « *les gouvernants se garderont de faire obstacle aux associations familiales, sociales et culturelles, aux corps et institutions intermédiaires, ou d'empêcher leurs activités légitimes et efficaces ; qu'ils aiment plutôt les favoriser, dans l'ordre.* » (G.S n° 75, 2) L'accès au pouvoir ne dispense donc pas de gérer la pluralité légitime.

➤ Gérer la légitime pluralité politique

Le respect de l'opposition est exprimé comme une exigence de la doctrine sociale de l'Église. Ce respect se fonde sur la reconnaissance légitime du pluralisme qui marque la communauté politique. A Vatican II, les Pères conciliaires ont souligné la diversité des opinions et des engagements des fidèles laïcs dans leurs engagements sur le plan politique. Ils constatent que « *fréquemment, c'est leur vision chrétienne des choses qui les inclinera à telle ou telle solution, selon les circonstances. Mais d'autres fidèles, avec une égale sincérité, pourront en juger autrement, comme il advient souvent et à bon droit.* » (G.S n° 43, 3)

De ce fait, aucun parti politique ne peut prétendre se réclamer d'une caution de l'Église catholique. La pluralité des analyses et des projets politiques des partis est une réalité que l'Église entend respecter, sans esprit partisan. C'est souvent une position de l'Église qui n'est pas bien comprise. On souhaiterait recueillir la caution de tel ou tel évêque pour une position partisane. Le pape Benoît XVI clarifie de façon équilibrée la position de l'Église dans cette situation :

« L'Église ne peut ni ne doit prendre en main la bataille politique pour édifier une société la plus juste possible. Elle ne peut ni ne doit se mettre à la place de l'État. Mais elle ne peut ni ne doit non plus rester à l'écart dans la lutte pour la justice. Elle doit s'insérer en elle par la voie de l'argumentation rationnelle et elle doit réveiller les forces spirituelles, sans lesquelles la justice, qui requiert aussi des renoncements, ne peut s'affirmer ni se développer. La société juste ne peut être l'œuvre de l'Église, mais elle doit être réalisée par le politique. Toutefois, l'engagement pour la justice, travaillant à l'ouverture de l'intelligence et de la volonté aux exigences du bien, intéresse profondément l'Église ». (Benoît XVI, *Deus caritas est* n°28)

Le dialogue et le débat sont nécessaires dans une société démocratique. Ce sont eux qui animent la communauté politique dans sa recherche du bien commun. Mais personne ne peut revendiquer pour lui seul le label évangélique de la position politique de son parti.

L'Évangile est source d'inspiration pour le chrétien engagé dans une réflexion et une action politiques, mais aucun programme de parti politique ne peut prétendre incarner l'Évangile, comme le rappelle encore le Concile : « *S'il arrive que beaucoup lient facilement, même contre la volonté des intéressés, les options des uns ou des autres avec le message évangélique, on se souviendra en pareil cas que personne n'a le droit de revendiquer d'une manière exclusive pour son opinion l'autorité de l'Église* » (G.S n° 43, 3)

L'Église n'est pas là pour soutenir un parti, mais sa mission consiste

➤ à faire entendre la voix des plus pauvres (agir en politique pour, à partir et avec les plus pauvres)

L'attention aux plus pauvres nous révèle où est l'essentiel pour la mission de notre Église autant que pour la construction d'une société humaine et humanisante. Penser l'évangélisation et l'édification de la cité à partir des pauvres, est chemin pour la Bonne Nouvelle. Un « **à-partir-des-pauvres** » est davantage qu'un « **pour-des-pauvres** » ; c'est un « **avec-des-pauvres** » qui permet de discerner les voies du salut que le Seigneur nous ouvre.

➤ à informer et éclairer la conscience des chrétiens et des hommes et femmes de bonne volonté, afin qu'ils se déterminent et prennent une décision qui soit juste au regard du projet de Dieu. Pas de recherche d'hégémonie, mais souci d'éclairer les consciences pour qu'elles prennent les justes décisions qui feront de notre société un espace de Miséricorde !